

BELGIUM



~~BELGIUM~~
BELGIVA

**Discours de Monsieur Didier DONFUT,
Secrétaire d'Etat aux Affaires Européennes, Adjoint au Ministre des Affaires Etrangères**

**au nom de la Belgique à la Première Conférence des Etats Parties chargée de l'examen de la
Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des
mines antipersonnel et sur leur destruction.**

Nairobi, le 2 décembre 2004.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes plus vifs remerciements à la République du Kenya pour l'organisation de ce Sommet. Nos remerciements et félicitations vont également au Président de cette réunion pour la préparation de celle-ci et l'excellente conduite des débats.

Je m'associe pleinement à la déclaration du Représentant de la Présidence de l'Union Européenne au nom de l'Union et de ses Etats Membres.

La Belgique est particulièrement heureuse de pouvoir constater ici, en plein cœur de l'Afrique, continent le plus affecté par les mines antipersonnel, que la Convention interdisant les mines antipersonnel est réellement devenue un instrument international efficace pour répondre aux graves conséquences humanitaires causées par ces armes.

Disposant déjà en mars 1995 – nous fûmes le premier pays au monde à adopter une telle norme – d'une loi nationale qui prévoit une interdiction totale sur les mines antipersonnel, la Belgique a très tôt attaché une grande importance à cette Convention et aux normes humanitaires qu'elle contient.

La Belgique figure parmi le petit groupe d'Etats qui ont, ensemble avec des organisations tels que le CICR (Comité International de la Croix Rouge) et l'ICBL (International Campaign to Ban Landmines), joué un rôle moteur dans la lutte contre les mines antipersonnel.

La Déclaration de Bruxelles, adoptée à la suite de la Conférence internationale visant une interdiction globale des mines antipersonnel, organisée par mon pays en 1997 et qui a posé les éléments-clés de la future Convention, en est une des preuves tangibles.

Mon pays a signé la Convention dès le 3 décembre 1997, et figure parmi les 40 premiers Etats Parties qui en ont permis la mise en œuvre.

Depuis cette date, la Belgique a continué à remplir son rôle de promoteur de l'universalisation et de la mise en œuvre de la Convention. La déclaration gouvernementale de juillet 2003, lue au Parlement Fédéral, et confirmée par le nouveau Ministre des Affaires Etrangères, Karel De Gucht, stipule que "le gouvernement continuera à oeuvrer pour l'universalisation de la lutte contre les mines antipersonnel".

Mon pays a traduit cet engagement politique de plusieurs façons. Il se classe parmi les 15 Etats donateurs les plus importants. S'élevant à 3,4 millions de US\$ en 2002, notre contribution financière a encore augmenté en 2004 pour atteindre le cap de 8 millions de US\$ en 2004. Sur l'ensemble de la période 1997-2004 la Belgique a contribué pour un montant d'environ 40 millions de US\$. Par nombre d'habitants la Belgique se placerait ainsi en 7^{ème} position parmi les Etats donateurs.

La première région bénéficiaire de nos contributions est le continent africain, où la Belgique soutient plusieurs projets. Mais nous sommes également présents sur le terrain dans d'autres régions du monde touchées par le fléau des mines antipersonnel : le sud-est de l'Asie, les Balkans, le Moyen-Orient.

Au cours des cinq dernières années la Belgique a également activement contribué au fonctionnement des mécanismes institutionnels qui aident à mettre en œuvre et à renforcer la norme humanitaire de notre Convention. Je pense entre autres à la Présidence de la Quatrième Conférence des Etats Parties, la Co-Présidence du Comité permanent sur l'état et le fonctionnement d'ensemble de la Convention, la Co-Présidence du Comité permanent sur le déminage et le rôle de coordinateur du Groupe de Contact pour les rapports de transparence établi en vertu de l'Article 7 de la Convention.

Tout au long de l'année 2004, la Belgique n'a pas ménagé ses efforts pour obtenir le plus grand nombre de rapports de transparence. Avec un taux de 80 % pour les rapports annuels et de plus de 95% pour les rapports initiaux - résultats sans précédent dans l'histoire de la Convention – nous disposons d'un degré de transparence et d'échange effectif d'informations qui contribuera beaucoup à la détermination précise des obligations de chacun au cours de la période 2005-2009, et à la mise en œuvre effective du Plan d'Action pour cette même période.

Monsieur le Président,

La Belgique a la ferme intention de maintenir son engagement politique en faveur de la Convention et de son universalisation. La Belgique lance donc aujourd'hui un nouvel appel à l'universalité à tous les pays qui n'ont pas encore adhéré à la Convention.

Mon pays continuera son action dans plusieurs domaines.

Tout comme elle a été innovatrice avec sa loi interdisant les mines antipersonnel, la Belgique veut continuer à améliorer la mise en œuvre de notre Convention. Dans ce contexte, je peux vous annoncer qu'une loi a été déposée au Parlement belge qui vise à interdire aux institutions financières tout comportement qui favoriserait la prolifération de ces engins de mort, comme par exemple la vente de produits financiers comportant des actions d'entreprises qui fabriquent des mines antipersonnel. Il est dans l'intention du Parlement belge de poursuivre dans cette voie afin que la production des mines antipersonnel devienne de plus en plus difficile, voire impossible.

La Belgique poursuivra également sa contribution aux tâches de déminage avec des projets de qualité, sur le terrain ou dans le cadre de la formation de démineurs. En effet, la Belgique attache beaucoup d'importance au transfert de compétences techniques vers les pays bénéficiaires. La Belgique veut également accorder une attention particulière à l'assistance aux victimes.

Finalement, en acceptant à nouveau le rôle de Co-Rapporteur du Comité permanent sur l'état et le fonctionnement d'ensemble de la Convention, elle espère pouvoir continuer à jouer un rôle déterminant dans l'ensemble des mécanismes institutionnels de notre Convention, afin de contribuer à relever les défis importants qui nous attendent d'ici la Deuxième Conférence d'examen.

Je vous remercie